

Journée d'échanges de pratiques LEADER

Compte-rendu des débats et ateliers du 23 novembre 2017

Mairie de Forcalquier

Pourquoi cette journée ?

A l'issue de la journée d'échanges du 29 juin dernier, il était proposé de poursuivre les ateliers consacrés à l'animation des comités de programmation et des appels à projets afin d'aboutir à des propositions concrètes.

Par ailleurs, à l'approche du lancement de la mesure « coopération » du programme LEADER attendu courant 2018, il apparaît important d'amorcer les échanges et anticiper les conditions d'une mise en œuvre réussie de la mesure sur les territoires de GAL. Ainsi, en amont des deux journées organisées par le Réseau rural national les 6 et 7 décembre dans le Gard, le Réseau Rural régional a consacré un temps de préparation en amont.

Objectifs

Les 2 objectifs de la journée ont été :

- **Dynamiser et essayer le programme LEADER / Suite des ateliers du 29 juin 2017**
Etablir un recueil de bonnes pratiques dans la tenue des comités de programmation et l'animation des appels à projets
- **Accompagner l'émergence de projets de coopération LEADER**
Eléments de définition, recueil des attentes des GAL, partage des projets en cours

Pour qui ?

- animateurs et gestionnaires des 13 GAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Acteurs publics et privés des comités de programmation

Présents :

Equipes techniques des GAL :

- Camille ANGLADA, Pays SUD
- Marianne BELLEVILLE, Grand Verdon
- Laurent BIEGANSKI, Pays d'Arles
- Aline BONJOUR, Pays du Grand Briançonnais
- Nolwenn COLSON, Grand Verdon
- Karine MANUEL, Pays Sisteronais-Buëch
- Joris MATHE, Provence Verte Sainte-Baume
- Stéphanie PATOIS, Paillons
- Flore PERIGOIS, Durance Provence
- Muriel ROUBAUD, Ventoux

- Charly DIVRY, Durance Provence
- Alexandra FOL, Haute Provence Luberon
- Romain FRANCOU, Pays d'Arles
- Claudine FURNION, Provence Verte Sainte-Baume
- Guillaume GIAI MINIETTI, Pays dignois
- Audrey ROUSSELLE, Pays gapençais
- Sandrine SIEG, Haute Provence-Luberon
- Mathilde SIRE, Pays Dignois
- Sandra TROUPENAT, Alpes et Préalpes d'Azur
- Yasemin YERNERSOY, Alpes et Préalpes d'Azur

Membres de comités de programmation :

- Geneviève BACH, GAL des Paillons
- Marc BASACCO, GAL Provence Verte Sainte-Baume / Conseil d'Orientation PNR Massif Sainte Baume
- Joëlle BLANCHART, GAL Durance Provence
- Olivier BROCARD, Paillons / Responsable de formation
- Christiane CARLE, Présidente GAL Haute-Provence Luberon
- Pierre CHENET, Président ALTE
- Jacques DECUIGNIERES, GAL Haute-Provence Luberon / Bureau CC COTELUB-Maire de la Bastidonne
- Michel GOMBERT, GAL Grand Verdon
- Serge PERCEPIED, élu groupe « citoyen »
- Henry POULAIN, GAL Pays Dignois
- Alex SILICIANO, Conseil agricole

Région PACA :

- Isabelle BAYONNETTE, Chargée de mission, Service SPNR
- Laura CARLON, coordinatrice LEADER, service FEADER
- Christelle CASO, animatrice du RRR
- Thomas DJIAN, animateur du RRR
- Isabelle POMPIDOU, chargée de mission FEADER
- Myriam MARAVAL, chef de projet service SPNR
- Sébastien NINON, chargé de mission service SPNR

Mot d'accueil du GAL Haute Provence Luberon

Christiane CARLE, Présidente du GAL Haute Provence Luberon, accueille les participants et présente les caractéristiques du territoire du GAL. Elle annonce les changements intervenus ou en cours sein du GAL (ressources humaines, changement de portage du GAL au 31 décembre 2017). Puis, elle présente les axes forts de la stratégie 2014-2020 du GAL.

1. PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS 2018-2019 DU RESEAU RURAL REGIONAL

Le plan d'actions 2018-2019 du Réseau rural régional a été validé lors du comité de pilotage du 23 octobre 2017, puis présenté à la Commission européenne lors d'un Comité de suivi FEADER le 28 novembre 2017.

Il est structuré autour des axes d'intervention suivants :

• Appui aux Groupes d'Action Locale LEADER :

L'appui à la coopération (mesure 19.3 du FEADER) sera l'une des priorités d'action. En 2018, le Réseau rural régional envisage un accompagnement par un prestataire externe pour l'aide au montage de projets de coopération LEADER

Parallèlement, le Réseau rural organisera des journées techniques bimestrielles LEADER (sur l'évaluation, la communication, l'innovation territoriale...) et participera à l'évaluation à mi-parcours des GAL.

• Animation des mesures du FEADER :

L'animation du Réseau rural portera sur les mesures FEADER suivantes : LEADER (19), circuits courts (16.4), forêt (16.7.2), foncier agricole (16.7.1), développement rural non agricole (6.4 ; 7.4.1 ; 7.6.5)

Elle revêt plusieurs formes :

- L'organisation de ½ journées d'informations dans les six départements de la région sur les politiques régionales et européennes en faveur du développement rural
- L'information sur les appels à projets FEADER et la communication sur les projets FEADER exemplaires

• Groupe de travail « Circuits courts »

Il s'agit de poursuivre les travaux initiés dans le cadre du groupe de travail « systèmes alimentaires territoriaux » par :

- L'organisation de réunions trimestrielles « d'échanges de pratiques » sur les circuits courts afin de favoriser l'émergence de projets, faire connaître les financements régionaux et européens, communication sur les projets exemplaires en région et hors région
- L'animation d'un réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'organisation d'un forum annuel « circuits courts », réunissant tous les acteurs de la région (élus, agriculteurs, chambres, MIN, industries agro-alimentaires, associations, plateformes d'approvisionnement...)

• Groupe de travail « Innovation dans l'accès aux services en zone rurale »

Il s'agit d'une nouvelle thématique de réflexion qui a pour objectif de susciter les innovations pour favoriser l'accès aux services en zone rurale. Les prochaines étapes vont consister à :

- Mettre en place d'une équipe pilote pour identifier les besoins et enjeux en Provence-Alpes-Côte d'Azur (travaux de l'association haut-alpine ADRETS, stratégies des GAL, politiques publiques, etc.), faire le lien avec les autres réseaux, recenser les initiatives exemplaires et diffusables
- Organiser des réunions trimestrielles et un forum annuel, réunissant tous les acteurs ruraux concernés

• Forum annuel du Réseau rural régional

Le Forum annuel du Réseau rural régional réunit les élus ruraux et les acteurs du développement rural de la région. Le thème envisagé pour le forum programmé au printemps-été 2018 : « la place des territoires ruraux dans la PAC post-2020 »

• Stratégie de communication du Réseau rural régional

Il est envisagé une présence renforcée et réactive du Réseau rural régional sur les outils numériques : site internet régional (www.reseaururalpaca.fr), site internet du Réseau rural national, en lien avec la stratégie de communication de l'Autorité de gestion. Mais aussi le lancement d'une newsletter bimestrielle à partir de 2018.



2. ATELIERS DU MATIN : « Devenir ambassadeur du programme LEADER »

Deux ateliers :

- **Comités de programmation.** Comment en faire des espaces dynamiques d'échanges, de débat et de décision ? Comment impliquer les élus et les membres des collèges publics et privés ?
- **Animation des appels à projet.** Comment essayer LEADER sur le territoire et faire connaître les appels à projet, au-delà des circuits traditionnels ? Comment accompagner les porteurs de projet ?

Le 29 juin 2017, les participants ont fait un état des lieux de ce qui fonctionne bien et moins bien dans leurs pratiques et de certaines de leurs méthodes. L'objectif des ateliers est de produire un recueil de bonnes pratiques et de faire des propositions d'actions concrètes.

Atelier n°1 : « Comités de programmation »

Atelier animé par Isabelle Pompidou et Thomas Djian.

Rapporteur de l'atelier : Camille Anglada, animatrice LEADER du pays SUD

Les participants à cet atelier ont finalisé l'ébauche du « **recueil de bonnes pratiques pour un comité de programmation idéal** ».

Objectifs du document

- Offrir aux GAL (cellules techniques et membres des comités de programmation) des idées d'actions pour faire des comités de programmation des espaces dynamiques d'échanges, de débat et de décision
- Impliquer les élus et les membres des collèges publics et privés
- Dynamiser et essayer le programme LEADER

Les bonnes pratiques ont été rangées par thème

- La fidélité à l'esprit LEADER
- La qualité des travaux en amont du Comité de programmation
- Le rôle clef de la cellule technique
- La diversité des membres du Comité de programmation
- La place du porteur de projet
- La place de la Région
- La bonne gestion du temps
- La convivialité du Comité de programmation
- Le rôle d'ambassadeur des membres du Comité de programmation

Cf. Recueil de bonnes pratiques en annexe du compte-rendu.

Atelier n°2 : « Animation des appels à projets »

Atelier animé par Christelle Caso

Rapporteur de l'atelier : Laura Carlon

Les échanges intervenus le 29 juin dernier ont mis en évidence des pratiques et des besoins différents en matière d'animation des appels à projets selon le territoire, le contexte, le moment de la programmation ou encore l'objectif recherché. Dans ce contexte, l'objectif de formalisation d'un recueil de bonnes pratiques est difficile à atteindre. En effet, il n'existe pas de boîte à outils unique et partagée.

Au regard des besoins assez différents qui se sont faits jour entre GAL, un choix est proposé aux participants : se regrouper en sous-groupes entre GAL partageant les mêmes problématiques ou poursuivre en formation plénière en approfondissant certains sujets ou en abordant de nouveaux questionnements non traités lors du précédent atelier. C'est la seconde alternative qui est privilégiée.

1- Les outils de communication et de publicité

L'appel à projets est d'abord une interface, un outil de communication en direction des porteurs de projets.

Plusieurs moyens sont recensés pour se faire le relais de l'information sur les appels à projets :

- les outils de communication les plus souvent utilisés : mails, presse, réunions
- constituer un réseau d'acteurs solide et fiable : réseau associatif, animateurs des CCI.
- faciliter la mise en réseaux d'acteurs publics et privés

Moyens pour susciter l'intérêt de candidats potentiels :

- les informer également sur les autres fonds mobilisables
- Prévoir une animation par atelier thématique
- Accompagnement au montage de dossier auprès des porteurs : mieux informer et mieux préparer à intégrer un programme complexe.

2- L'appel à projets : un outil de pilotage stratégique

L'appel à projets est aussi un outil de pilotage qui influence la stratégie du GAL et qui peut être évolutif/adaptable selon le moment de la programmation. Le rôle des

membres du comité de programmation est important car ils ont contribué à la stratégie du GAL et en sont les garants.

L'appel à projets est utilisé différemment selon les objectifs recherchés par le GAL : diffusion plus massive pour les territoires qui ont besoin d'engranger une masse critique de candidatures (petits et nouveaux GAL notamment) et plus ciblée pour les GAL qui souhaitent miser davantage sur la qualité des projets (GAL plus installés, plus anciens)

Le rythme d'ouverture dépend aussi de la stratégie du GAL : ouverture de toutes les fiches-actions ou au contraire adopter une posture plus sélective (comme par exemple : laisser une chance aux fiches sous consommées plutôt que de créer un appel d'air).

3- Les conseils et bonnes pratiques en matière d'animation des appels à projets

Les bonnes pratiques recensées :

▶ GAL Haute-Provence Lubéron : organise annuellement une réunion d'information auprès des maires et des intercommunalités.

▶ GAL des Paillons : a organisé une soirée de lancement du dispositif et une tournée des 13 communes. A mis en place un plan de communication assez élaboré et s'est doté de plusieurs outils. Mais peu de retour constaté. Par conséquent, il a eu recours à une autre stratégie : présenter des idées de projet aux porteurs et aux communes avec pour objectif recherché de susciter des idées de projet. Cette initiative a bien fonctionné en raison d'une bonne réactivité des communes.

▶ GAL Provence Verte Sainte Baume : fait le constat que le réseau qui fonctionne le mieux est le réseau associatif ainsi que les partenaires avec lesquels l'équipe du GAL a déjà travaillé (boutiques de gestion, réseaux de l'enseignement, animateurs des chambres consulaires).

☞ **Exemple des fabriques territoriales** : les membres du comité de programmation sont aussi acteurs de terrain et à ce titre participent à des groupes thématiques pour accompagner l'émergence de projet, relayer et partager l'information, la connaissance du territoire.

Quelques conseils répertoriés :

- ✓ Donner une liste d'exemples de projets déjà financés pour donner des idées de projets ;
- ✓ Se constituer un réseau avec des acteurs clés référents : public (collectivités notamment), privés (réseau associatif), para-public (CCI) ;
- ✓ Ciblage et stratégie différentielle à adopter en fonction des porteurs ;
- ✓ S'appuyer sur le comité de programmation pour relayer les informations et opérer une forme de transversalité. Exemple du GAL Dignois qui implique les chargés de mission de la structure porteuse pour recueillir un avis sur le fond.

- ✓ Informer les porteurs de projet : guide donné aux porteurs pour suivre les différentes étapes. Attention : veiller à appliquer la même procédure pour tous les porteurs.

4- Enjeux et perspectives

- Optimiser l'efficacité des appels à projets : via les membres du comité de programmation, les réseaux d'acteurs ;
- Gérer au mieux les appels à projets : en cas de fiche-action surconsommée ou sous-consommée ;
- Intéresser les acteurs privés de manière plus importante (sur-candidature du public constatée par rapport au privé) ;
- Elaborer des solutions collectives pour les fiches-actions qui portent sur des thématiques plus techniques et qui rencontrent moins de succès comme par exemple la transition énergétique. Certains GAL sont preneurs de retour d'expériences des autres GAL sur ces thématiques plus complexes à faire décoller.
- Accompagner les porteurs de projet et garantir une égalité de traitement entre candidats

3. ACTUALITES DIVERSES

3.1. Nouveaux outils numériques du RRN et du RRR

- Nouveau site Internet du Réseau rural régional : www.reseaururalpaca.fr
- Nouveau site Internet du Réseau rural national : www.reseaurural.fr
- Une newsletter bimestrielle du Réseau rural régional à venir

3.2. Egalité des chances femmes-hommes

- Tous les projets financés par l'Europe doivent prendre en compte cette question (article 7 du règlement européen 1303/2013).
- 2 ateliers du Réseau rural national à venir : Femmes et installation en agriculture / Femmes et initiatives économiques dans les territoires ruraux
- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, valoriser les projets qui mettent en avant cette problématique

3.3. Futur appel à projets « Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) porté par le Réseau rural national

- A venir en décembre 2017/janvier 2018
- L'appel à projets durera 4 mois
- Caractéristiques : projets interrégionaux-nationaux / pluriannuels (12 à 36 mois) / partenariaux (lien avec un Réseau rural régional à minima) / 20 projets seront soutenus

Rappel des 5 objectifs : élargir les parties prenantes / Aide mise en œuvre du PDR / Soutenir l'innovation / Diffuser l'information sur le FEADER / Favoriser la coopération

Rappel des 5 thématiques : Gouvernance alimentaire locale / Lien urbain-rural / Agro-écologie / Economie circulaire / ESS

Nouveaux sujets probables : valorisation des produits agricoles / Services / Changement climatique / Economie

3.4. Mise à jour du cadre commun d'évaluation des GAL de PACA

Par e-mail du 8 novembre 2017, les documents suivants ont été transmis à tous les GAL :

- **Une synthèse de la démarche d'évaluation** : 4 pages pour tenter de résumer simplement tout le travail mené depuis 2016 sur l'évaluation. **C'est un document nouveau**, destiné à simplifier la compréhension de la démarche.
- **Une synthèse de la feuille de route des GAL** : 3 pages pour synthétiser les tâches des GAL, l'évaluation à mi-parcours de 2019 et l'évaluation finale de 2022. **C'est un document nouveau**, destiné à simplifier la compréhension des tâches des GAL.
- **Un document pour définir l'innovation territoriale** : 1 page pour expliquer l'ajout de ce point dans l'outil de collecte « tableau de bord des projets ». **C'est un document nouveau**, qui donne une définition de l'innovation territoriale et reprend les indicateurs des grilles de sélection des GAL de PACA.

&

- **Le cadre commun d'évaluation (document de 51 pages, validé en novembre 2016, mis à jour)** : ce document présente, de façon exhaustive, toute la démarche d'évaluation.

&

- **Les outils de collecte de l'évaluation** :
 - ✓ **Le tableau de bord d'évaluation des projets** : l'onglet « Projets » est le seul mis à jour (ajout des domaines prioritaires secondaires / mesure de l'innovation). Les onglets « Animation » / « Communication » / « Réunions Co-Prog » / « Composition Co-Prog » ne changent pas.
 - ✓ **Feuille de calcul des emplois créés**. Inchangé
 - ✓ **Questionnaire porteur au dépôt du dossier / Questionnaire porteur à la clôture du dossier / Questionnaire membre du comité de programmation**. Inchangés. Pour rappel, pour chacun des GAL, une gestion numérique des questionnaires a aussi été mise en place en 2016 (comptes Google)
 - ✓ **Relevé du temps de travail**. Il s'agit d'un document interne à chaque structure porteuse de GAL, qui permet de mesurer la répartition du temps de travail de l'équipe du GAL par type de tâches

3.5. Règles de publicité

Les GAL recevront prochainement 2 notes réalisées par le Réseau rural régional :

- Règles de publicité pour les GAL
- Règles de publicité pour les porteurs de projets LEADER

4. LA COOPERATION LEADER

4.1. 1ères rencontres nationales de la coopération LEADER 2014-2020 organisées par le Réseau rural national les 6 et 7 décembre 2017

Ces rencontres se sont tenues au Grau-du-Roi. Deux jours d'échanges, de réflexion, de visites de projets, et de foire à la coopération.

Les GAL de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été très nombreux à participer à ces rencontres : 10 GAL sur 13 y ont participé.

4.2. Retour sur le questionnaire envoyé aux GAL

Les réponses apportées par les GAL au questionnaire envoyé par le Réseau rural régional sur la coopération ont permis de dresser plusieurs constats :

- ▲ Plusieurs projets ont été repérés par les GAL sur leur territoire ou a minima des contacts ont été établis avec les porteurs de projets
- ▲ Les GAL envisagent de mobiliser des moyens pour accompagner la mise en œuvre de la mesure coopération (site Internet, mailings, bourses aux projets ...) voire de mettre en place des animations spécifiques (réunions d'information ou thématiques, forum, groupe de travail ...)
- ▲ Plusieurs difficultés sont identifiées : manque de temps et de visibilité de la mesure, trouver des porteurs de projet, mobiliser les financements, rigidité des règles de Leader, barrière de la langue
- ▲ Les GAL ont exprimé de nombreux besoins pour la suite : temps d'échanges entre GAL, ateliers thématiques, outils méthodologiques (montage de projet), espace de travail partagé, ressources (exemples de projets réussis, veille réglementaire, offres de coopération, annuaire de partenaires, etc.)

4.3. Eléments de définition

Mesure 19.3 du FEADER « Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL »

- Le soutien à la coopération est un élément obligatoire de la mesure LEADER. Il inclut le soutien préparatoire à la coopération et le soutien à la coopération elle-même
- Les projets de coopération LEADER contribuent aux objectifs de la Stratégie Locale de Développement
- Pour 2014-2020, les GAL de la région PACA ont réservé 16% de leur enveloppe LEADER à la mesure Coopération, soit environ 4 millions d'euros de FEADER

A qui, à quoi sert la coopération LEADER ?

- **Atteindre une taille critique pour le développement de filières ou services**

Exemples 2007-2013 :

- **Développement du label « Pays Gourmand »** (A3V, Dignois, SUD)
- **Projet de développement de la trufficulture entre plusieurs territoires de la région PACA** (HPL et Ventoux)

- **Echanger et collaborer entre territoires soumis aux mêmes enjeux**

Exemples 2007-2013 :

- **L'emploi saisonnier** (GAL Grand Briançonnais/ GAL Ventoux/ GAL Arcachon)
- **Structuration internationale des raids aventure destinés aux jeunes** : GAL Pays Gapençais avec des territoires du Québec, de République Tchèque, du Danemark, d'Angleterre et d'Espagne

- **Mettre au point des initiatives conjointes entre des territoires partageant un patrimoine commun**

Exemples 2007-2013 :

- **Chemins de Fer de Provence** entre territoires voisins en PACA : GAL Verdon, GAL Dignois et Pays Vallées d'Azur Mercantour (VAM)
- **Territoires de Van Gogh** entre le GAL Pays d'Arles et le territoire autour de la ville d'Auvers sur Oise.

- **Autres effets « immatériels » de la coopération**

- S'ouvrir aux autres et considérer les différences comme un enrichissement
- Développer la citoyenneté européenne

2 types de coopération possibles dans LEADER

- **La coopération interterritoriale** : entre des territoires au sein de l'État membre (dans la même région ou en dehors)
- **La coopération transnationale** : entre des territoires de plusieurs États, membres ou non de l'Union européenne

2 types d'actions peuvent être financés

- **Le soutien préparatoire** : activités précédant le projet de coopération, facilitant la recherche de partenaires et contribuant à la qualité du projet de coopération
 - Conditions d'éligibilité définies, au-delà du réglementaire et des dispositions du PDR, dans la stratégie locale de développement du GAL
 - Démontrer la mise en œuvre d'un projet concret
 - Enveloppe plafonnée à 6000€ d'aides publiques par projet et à 50 000€ d'aides publiques totales par GAL
 - Sont éligibles : les coûts relatifs aux réunions avec des partenaires potentiels et les coûts de pré-développement du projet : prestations de services, frais de déplacement, frais salariaux et frais de formation des membres du GAL impliqués dans le projet
- **L'appui à la mise en œuvre (le projet de coopération)** : activité concrète dont les éléments à livrer ou les résultats attendus ont été clairement identifiés et qui génère des avantages pour les territoires concernés.
 - Conditions d'éligibilité définies, au-delà du réglementaire et des dispositions du PDR, dans la stratégie locale de développement du GAL
 - Sont éligibles : les prestations de service, les frais salariaux et les frais de déplacement (les dépenses éligibles devraient être prochainement élargies)

Les bénéficiaires d'un projet de coopération

- **Un GAL**
- **Un groupement de partenaires locaux publics et privés** qui met en œuvre une stratégie locale de développement
- **Organismes publics**
- **Associations**

Textes réglementaires

REGLEMENT UE 1303/2013 (articles 32, 34, 35)

Règlement UE – FEADER 1305/2013

Art. 44 Activités de coopération LEADER

Art. 52 Réseau européen de développement rural

Art. 54 Réseau rural national

PDR PACA 2014-2020

Sous-mesure 19.3 (page 625) : Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale

STRATEGIES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DES GAL

Ressources / Outils pour monter un projet de coopération (liste non exhaustive)

- **Site de l'ENRD** : https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/leader-cooperation_en
 - DG AGRI Guidance for implementation of LEADER Cooperation activities in Rural Development Programmes 2014-2020 (Avril 2017)
 - Proposals of the ENRD LEADER Cooperation Practitioner-Led Working Group (Avril 2017)
 - LEADER Transnational Cooperation (TNC) Guidance (Octobre 2017)
 - Transnational Cooperation (TNC) tools (8 outils « pratiques » disponibles)
 - **CLLD Partner Search** : dépôt d'offres de coopérations transnationales (11 GAL français en ont déjà déposé à ce jour) : <https://enrd.ec.europa.eu/leader-clld/clld-partner-search/en>
- **Site du Réseau rural national et site du Réseau rural régional** : à venir
- **Flipbook Cap Rural** : <http://www.favoriserlacooperation.com/#p=1>
- **Boîte à outils Cap rural** : <http://www.caprural.org/co-construire/la-cooperation-leader/3970-des-outils-pour-cooperer>

A venir, dans le cadre du Groupe de travail de l'ARF

- Procédure de formalisation de la coopération
- Rôle du partenaire chef de file
- Modèle d'accord de partenariat
- Régime d'aide applicable
- ...
- Une FAQ en préparation !

Echanges avec les participants : de nombreuses inquiétudes soulevées sur la mise en œuvre effective de la mesure « coopération » au regard :

- des délais impartis jusqu'à la fin de la programmation,
- des difficultés de financement
- des difficultés de mobilisation des porteurs de projet en cas d'application trop stricte des régimes d'aide d'Etat.
- des dépenses actuellement éligibles

4.4. Ateliers « coopération LEADER »



Deux ateliers se sont réunis :

Atelier 1 : Co-construction du cahier des charges pour l'accompagnement sur la coopération LEADER

Atelier animé par Christelle Caso et Laura Carlon

Objectif de l'atelier :

Prioriser les prestations qui seront confiées à une prestataire extérieure par le Réseau rural régional pour accompagner les GAL de PACA aux activités de coopération.

Synthèse des besoins d'accompagnement exprimés par les participants :

- Accompagnement à l'émergence de projets de coopération : recherche de partenaires, montage de projet, etc.
- Appui méthodologique (guide méthodologique), juridique et veille européenne (sur des thématiques spécifiques, benchmark)
- Outillage des GAL : fiches territoires multilingues, lexique de coopération, bibliothèque partagée, support de présentation pour les comités de programmation, forum chat, accès aux offres de coopération
- Animation collective (rencontre inter-GAL)
- Formation-action avec des GAL à l'étranger ayant l'expérience de la coopération

Il sera important de cibler des prestations sur lesquelles un prestataire externe pourra apporter une réelle plus-value compte-tenu des ressources déjà mobilisables par ailleurs (via les Réseaux ruraux notamment).

Atelier 2 : Identification de sujets de coopération par les GAL de PACA

Atelier animé par Isabelle Pompidou et Thomas Djian.

Objectifs :

- Faire un état des lieux aujourd'hui des projets de coopération des GAL de PACA
- Créer des liens entre GAL de PACA sur des volontés de coopération communes

Cf. la liste des projets de coopération de PACA, issue d'un questionnaire adressé aux GAL, complétée par les projets recensés lors de l'atelier

Perspectives de travail

Prochaines rencontres du Réseau rural régional

Sujets à venir (2018) :

- Innovation
- Coopération